



Credit à la consommation

Par **dimka**, le **26/02/2016** à **19:59**

Bonjour,

Deux huissiers ainsi que 2 organismes de recouvrement me réclament une dette de 1990 qui n'a pas été entièrement payée, le 17 janvier 2011 j'avais fait un courrier à CREDIREC qui était en charge de recouvrer la dette une proposition transactionnelle de régler la somme de 550,00€ au lieu des 1000€ dus, pour solder le dossier, je n'ai jamais eu de réponse.

Maintenant ils reviennent à la charge et m'envoient des huissiers pour payer et me menacer et des organismes de recouvrement qui m'envoient des sms d'intimidation. Je précise qu'il n'y a pas de titre exécutoire (j'ai réclamé ce titre mais personne ne me le fournit). Que faire y a-t-il prescription en sachant que l'huissier vient à mon lieu de travail et menace par courrier de saisir mes biens. On t-ils tous le droit de réclamer la même chose. Que faire ? la somme réclamée est 2 548€

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **26/02/2016** à **20:04**

bonjour,

en l'absence de titre exécutoire, l'huissier peut vous faire toutes les menaces qu'il veut, il n'a aucun pouvoir.

ne reconnaissez rien, ne payez rien, n'écrivez rien, menacez de déposer une plainte pour harcèlement.

salutations